



AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.
LYCEE FRANÇAIS DU CAIRE



« CHARTE DE L'EPS DU LYCÉE FRANÇAIS DU CAIRE »

La présente charte reprend et complète les principaux éléments du règlement intérieur concernant l'Education physique et sportive. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » au LFC .

La tenue de l'élève :

- La tenue de sport est obligatoire et doit être adaptée aux activités pratiquées.
- Toute tenue incomplète ou manquante sera sanctionnée au bout de la 2^{ème} fois, sur la note de participation du trimestre. En cas de récurrence fréquente, une observation sera écrite dans le carnet de correspondance.

Règles d'utilisation des vestiaires et de fonctionnement du cours d'eps :

- A la première sonnerie, je dois me ranger dans la grande allée devant l'entrée des parties réservées aux installations sportives et attendre mon enseignant dans le calme.
- Je ne peux entrer dans les vestiaires qu'en présence et avec l'autorisation de mon professeur.
- Le temps de passage dans les vestiaires est limité à 5mns, si je tarde trop, l'enseignant est en droit d'exiger de ma part un billet de retard.
- Dans les vestiaires, je me change, j'y dépose mes affaires et je prends tout ce dont j'ai besoin pour la séquence d'EPS . **Une fois les vestiaires fermés ils le restent jusqu'à la fin de la séance.**
- Pendant la séquence, **l'usage de matériel électronique est interdit.** Les portables et autres appareils doivent être laissés dans les casiers personnels de chaque élève. L'enseignant n'est pas tenu de surveiller et de

garder les objets de valeur des élèves, de même qu'il ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

- Une fois la séquence débutée, seul le passage à l'infirmerie est possible après autorisation de l'enseignant, **le passage aux toilettes se faisant aux intercour**s ou pendant la récréation.
- L'usage de la douche est possible en fin de séance à condition de prévenir l'enseignant au début du cours pour qu'il laisse un temps supplémentaire.

L'attitude en cours d'eps :

- Répondre clairement « présent » à l'appel de son nom limite les pertes de temps et constitue une volonté de participation et d'engagement.
- Il n'est pas permis de mâcher du chewing-gum ou de manger pendant les cours.
- Se ranger à l'emplacement défini par l'enseignant.
- Avoir son carnet de liaison disponible à chaque cours d'EPS.

Utilisation des installations sportives :

- **L'utilisation des installations sportives est réservée aux cours d'EPS et activités encadrées.**
- **La propreté est l'affaire de tous : ramassez vos déchets !!**
- En début et en fin de séquence, je dois prendre part à **l'installation et au rangement du matériel** : celui-ci doit-être manipulé avec soin et remis à sa place après son utilisation.

Les dispenses et les inaptitudes ponctuelles :

- En cas d'inaptitude temporaire, le carnet présenté en début de cours par l'élève et validé uniquement par l'infirmière, constitue le seul moyen de correspondance avec le professeur qui décide en dernier lieu de la marche à suivre (présence en cours ou envoi en étude).
- Les demandes parentales de dispense griffonnées sur une feuille volante ne sont pas acceptées.

- Au retour d'une absence, l'enseignant doit pouvoir constater dans le carnet de liaison, le justificatif de l'absence par la vie scolaire.
- Pour le cas particulier de l'indisposition féminine pendant le cycle natation, un mot daté et signé des parents suffira pour la dispense hebdomadaire.

Le respect de l'ensemble de ces règles vise à instaurer un climat de vie favorable pendant le cours d'EPS, à développer une confiance partagée entre l'enseignant et l'élève et à développer un esprit de solidarité et de responsabilité chez l'élève.

Il permet à l'équipe EPS d'instaurer un climat propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien et lycéen.

Signature de l'élève :

signature des parents :